

2 Le service civil pour tous ? Une projection

3 Prix CIVIVA pour SCI

5 «MyZivi» simplifie la bureaucratie

Pour un service civil tourné vers l'avenir

Le Non du Conseil national ayant rendu obsolète le référendum crucial pour le service civil, CIVIVA a fait un point de situation. La co-présidence explique les positions du comité.

Après le rejet surprenant du 19 juin dernier par le Conseil national du durcissement de la loi sur le service civil (voir LMC), CIVIVA s'est posée la question de la suite de son agenda. Avant le vote, CIVIVA avait consacré toute son énergie à un référendum contre la révision de la loi. C'était un choix raisonnable, car notre petite association dispose de ressources limitées, une adoption au Parlement était à prévoir, la nouvelle loi aurait porté un gros préjudice au service civil, et les chances d'un référendum auraient été bonnes. Le refus du Conseil national a rendu obsolète la campagne « Sauver le service civil », et CIVIVA a profité de l'occasion pour procéder à un repositionnement stratégique. Comme nous avons acquis des compétences, un réseau et des sympathisant.e.s grâce à cette campagne préliminaire, nous devons maintenant nous efforcer d'en faire profiter le service civil.

Vision et exigences

L'accent est mis sur les avantages pour la société et l'environnement ainsi que sur la pertinence pour les civilistes eux-mêmes. Par ses missions civiles, le service civil contribue à renforcer la sécurité à long terme de la Suisse, que ce soit dans la lutte contre la crise climatique, en matière de sécurité sociale, de justice mondiale ou avec des missions en cas de catastrophes et de situations d'urgence. La société, le monde politique et les administrations reconnaissent le service civil en tant que service à la société. Les participant.e.s effectuent délibérément un service civil, soit pour accomplir l'obligation de servir, ou de manière volontaire. Le service civil offre la possibilité d'essayer de nouvelles activités et de se développer sur le plan personnel et professionnel.



Un civiliste s'engage pour l'avenir en contribuant à l'entretien du paysage (photo : CIVI).

Objectif et orientation sont clairs. Pour aller de l'avant, CIVIVA a des attentes concrètes envers les politiques :

- Le service civil doit fonctionner indépendamment des obligations militaires. Cela présuppose un accès volontaire pour les personnes inaptes au service militaire, les femmes et les personnes sans passeport suisse. Le service civil volontaire est le contre-modèle d'avenir pour l'expansion de l'obligation de servir.
- Les personnes effectuant un service civil ne doivent pas être discriminées en raison de cette décision, pas non plus par une durée de service plus longue. Les personnes astreintes à un service doivent obtenir des informations complètes et équilibrées sur toutes les possibilités de remplir leur obligation de servir.
- Le service civil doit être rendu plus flexible : des affectations à temps partiel doi-

vent être possibles, les restrictions sur le choix des activités sont de pures chicane-ries. Lorsque plusieurs missions sont effectuées dans une même entreprise, la durée minimale de service est inutile. Domaines prioritaires et affectations de longue durée doivent être supprimés.

- Les objecteurs de conscience condamnés doivent être réhabilités. Cela signifie l'ouverture de toutes les archives contenant des documents relatifs à l'objection de conscience. Ce travail requiert aussi des études et analyses consciencieuses, et l'éducation du public.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles. Mais maintenant que la modification préjudiciable de la loi sur le service civil n'est plus à l'ordre du jour, nous avons l'occasion de discuter du développement du service civil. CIVIVA n'y va pas par quatre chemins.

Lisa Mazzone & Samuel Steiner,
co-présidence de CIVIVA.

Editorial

Le service civil pour tous ? Une projection



Lukas Kuster,
comité de CIVIVA.

Lorsque nous entendons parler d'Israël et de la Palestine, nous ne pensons probablement pas au service civil, mais au conflit israélo-palestinien, au désert ou, au mieux, à un plat

de houmous. Alors, pourquoi évoquer ici le Proche-Orient ? Prenons un peu de recul.

Au cours d'un long voyage, dont je suis rentré récemment (pour des raisons plus ou moins liées au coronavirus), j'ai eu l'occasion de découvrir ce pays passionnant.

L'Israël et la Palestine sont des pays que je connaissais en raison des nouvelles du conflit qui s'y déroule, mais qui par ailleurs m'étaient totalement inconnus. Je n'étais donc pas vraiment conscient de l'importance de la sécurité dans le pays, et du rôle de l'armée. Mais en tant que touriste, tu t'en rends très vite compte à la vue des nombreux soldats armés dans les aéroports, les centres commerciaux ou les gares.

Une amie israélienne m'a renseigné : en Israël, toutes les femmes doivent faire 24 mois de service militaire et tous les hommes 30 mois.

Tous ? Oui, tous, à l'exception de quelques juifs ultraconservateurs.

Comment cela influence-t-il une société, lorsque chaque jeune citoyen et citoyenne apprend le maniement d'une mitrailleuse ? Et qui plus est au sein d'une armée engagée activement dans un conflit (et dont les avions de chasse sont réellement utilisés, au lieu de prendre la poussière au placard des jouets de luxe) ? Je me suis souvent posé cette question, et tenté d'imaginer comment cette amie réservée avec laquelle je discute autour d'un verre d'arak avait passé des mois à apprendre à tuer des êtres humains le plus efficacement possible, une pensée désagréable.

Quelles sont les conséquences d'une telle réalité pour la société ? Je ne sais pas. Mais puisque nous faisons des conjectures, imaginons les conséquences pour une société si chacun avait la possibilité de faire du service civil. Il s'agirait d'une société dans laquelle on apprend à s'occuper des plus faibles et à défendre la nature. Une société où l'on apprend à manier une tronçonneuse et des appareils auditifs au lieu de mitrailleuses et de grenades à main. Une société dans laquelle on apprend que, face aux

Suite à la page 5.

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch, Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2020; 41. édition; paraît 4 fois par an.

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo».

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Nicola Goepfert, Lukas Kuster, Lisa Mazzone, Florian Schweri, Samuel Steiner, Gregor Szyndler (rédacteur en chef).

Collaboration: Lukas Bischof, Joshua Devadas, Philipp Fehr, Luzia Scheidegger, Gideon Urbach (traductions), Samuel Werenfels.

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Assemblée générale 2021

La prochaine assemblée générale aura lieu à **Berne le 10 mars 2021 à 19h15**. Compte tenu de la situation actuelle, nous attendons encore et déciderons ultérieurement si l'assemblée se tiendra physiquement ou numériquement. Plus d'informations suivront à l'avance.

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenues en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Bravo et merci beaucoup, Service Civil International !

Lors de la remise du 8e Prix CIVIVA en octobre 2020, nous honorerons les 100 ans d'engagement du Service Civil International (SCI). Dans son discours d'éloge, *Ruth Dreifuss* a rendu hommage à l'engagement centenaire. CIVIVA honore cet engagement extraordinaire en décernant le 8e prix CIVIVA.



Berne, 2 octobre 2020 (de gauche à droite) : discours d'éloge par Ruth Dreifuss. | Lisa Mazzone, Marsilio Passaglia et Ursula Wyss avec le Prix CIVIVA. | Cérémonie de remise de prix très suivie. | Photo de groupe : Felix Ziegler, Ruth Dreifuss, Lisa Mazzone, Ursula Wyss et Hugo Zimmermann (photos : CIVIVA)..



Pour l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, il s'agit d'un moment important : « Aujourd'hui, nous honorons l'engagement du SCI. En ces temps incertains, le travail en faveur de la paix est une fois encore un pilier important pour un monde solidaire. » Pour CIVIVA, le service civil est plus qu'un service de remplacement ; il s'agit d'un service à la société. « Les affectations volontaires vont de soi depuis longtemps au sein du SCI. Ceci pourrait aussi être un modèle pour la Suisse en ouvrant, sur une base volontaire, le service civil aux femmes et aux personnes sans passeport suisse » précise Lisa Mazzone,

co-présidente de CIVIVA et conseillère aux États des Verts. Les 100 ans d'histoire du SCI commencent immédiatement après la Première Guerre mondiale. Des personnes de tous les États précédemment en guerre se réunissent en France pour reconstruire ce que la guerre avait détruit. C'est le Suisse Pierre Ceresole qui organise alors cette première affectation civile en faveur de la paix. Par la suite, des volontaires s'engagent aussi en Suisse, par exemple lors de catastrophes naturelles. Ces affectations ont servi de modèle pour ce qui deviendra plus tard le service civil pour les objecteurs de consci-

ence. Avec le temps, ces affectations volontaires ont pris leur forme définitive en devenant les fameux Workcamps, que le SCI organise d'ailleurs toujours aujourd'hui. En remettant le Prix CIVIVA à cette organisation, la Fédération suisse du service civil souhaite témoigner sa reconnaissance pour cet engagement de longue date en faveur du service civil. Felix Ziegler, qui était à l'époque président du SCI, se réjouit de ce prix : « C'est un honneur pour nous de pouvoir fêter les 100 ans de notre organisation en recevant le Prix CIVIVA. »

Nicola Goepfert, secrétaire général

Suite de la p. 2

menaces actuelles, la véritable pénurie de personnel est dans les hôpitaux plutôt que dans les casernes. Peut-être que cette société serait durablement influencée pour le

meilleur ? Peut-être cela nous rendrait-il plus empathiques envers nos semblables et notre environnement. Qui sait ?

Dans tous les cas, je n'aurais alors

plus à imaginer constamment la femme avec laquelle je sirote un schnaps pointant sa mitrailleuse vers un autre être humain. C'est déjà quelque chose ...

Femme civiliste en affectation volontaire

Luzia Scheidegger s'est fait recruter dans les troupes sanitaires pour ensuite devenir civiliste. Elle fait part de ses expériences et décrit à quoi pourrait ressembler le service obligatoire dans dix ans.

L'interview est menée par Gregor Szyndler.

Comment t'est venue l'idée de faire du service civil en tant que femme ?

Après ma maturité, j'ai pris mon temps pour m'orienter. Je voulais me pencher sur différents domaines, et en particulier celui de la migration. Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver un stage. Il n'y avait que du volontariat non rémunéré. J'avais toutefois entendu parler des affectations de service civil dans le domaine de la migration.

Où es-tu entrée en contact avec le service civil pour la première fois ?

Comme jeune artiste, j'étais en tournée avec le cirque Chnopf. Il y avait aussi des civilistes dans l'équipe, auprès desquels j'ai pu me renseigner directement sur les possibilités et les conditions du service civil.

Comment as-tu vécu le recrutement ?

Le recrutement a été une expérience difficile. Nous étions un groupe de femmes, toutes sauf moi des militaristes convaincues, dont plusieurs membres des jeunes tireurs. J'ai fait le caméléon et prétendu que je voulais aussi entrer dans l'armée. Sinon, j'aurais risqué d'être déclarée inapte, ce qui arriva quand même.

Que s'est-il passé ?

J'ai été déclarée inapte pour raisons médicales et renvoyée chez moi, comme d'ailleurs plus de la moitié des femmes. Je n'ai pas voulu l'accepter et j'ai fait recours. Grâce à un bon certificat du médecin de famille, le recours a été approuvé et la commission de visite sanitaire (CVS) m'a tout de même déclarée apte. Le soir même, je me suis inscrite au service civil.

Qu'a-t-il fallu faire pour passer de l'armée au service civil ?

Sur le plan administratif, c'était la même chose que pour les hommes. En signant la demande d'admission au service civil, j'ai confirmé que des raisons de conscience m'empêchaient d'effectuer un service militaire. L'affirmation est correcte, mais le paradoxe était que je m'étais mise moi-même dans cette situation. Personne ne s'y est intéressé et l'admission n'a posé aucun problème. Pour moi, il était clair que je ne ferais pas un jour d'ER. Si quelque chose avait mal tourné, j'aurais fait en sorte qu'ils me renvoient à la maison.



«Le service civil t'offre une quantité de possibilités d'acquérir de l'expérience.»

Connais-tu d'autres femmes qui sont devenues civilistes ?

J'en ai rencontré quelques-unes lors des cours du service civil. Mais elles avaient d'abord décidé de faire l'armée, avant de la quitter pour diverses raisons.

Comment ton environnement a-t-il réagi à tes projets de service civil ?

Les réactions ont été positives. J'ai remarqué de l'intérêt et constaté que de nombreuses femmes y avaient pensé, mais sans s'informer plus précisément; elles pensaient donc que le service civil n'est pas ouvert aux femmes.

Où as-tu déjà fait du service civil ?

J'ai fait une affectation dans un foyer pour enfants à Bâle-Campagne. Et j'ai passé trois mois avec le cirque Chnopf.

As-tu d'autres projets d'affectation ?

Jusqu'à présent, j'ai gardé le reste de mes journées de service pour pouvoir partir pendant deux mois, par exemple sur un alpage. Mais pour l'instant, je considère le service civil comme une solution de secours, au cas où j'aurais besoin d'un job de toute urgence. La plateforme CIVI est en fait un portail de l'emploi où je peux trouver un job très rapidement, et où je suis même assurée d'en trouver un. Mais ce portail de l'emploi est normalement réservé aux hommes. J'y vois clairement une inégalité de traitement entre les sexes.

Y a-t-il d'autres aspects problématiques

selon toi ?

Dans le foyer pour enfants où j'ai effectué mon affectation de longue durée, il y avait aussi une stagiaire. Nous avions à peu près le même âge, et les mêmes tâches. Mais elle recevait un salaire de stagiaire très bas, alors que mes conditions de travail (APG, frais de voyage, assurance maladie, repas) étaient bien meilleures. Pour les établissements, les civilistes sont tout de même moins chers, on les préfère donc aux stagiaires, ce qui pénalise souvent les candidates. Je trouve ces circonstances problématiques.

Si c'était à refaire, choisirais-tu à nouveau le service civil ?

Oui, sans hésiter. Le service civil ne m'a jamais semblé être une corvée. Au contraire. Il t'offre une quantité de possibilités d'acquérir de l'expérience dans des contextes très variés.

Comment vois-tu le service dans dix ans ?

Tout le monde effectue un service volontaire, indépendamment du sexe et de l'origine, qu'il s'agisse de service civil ou ma fois de service militaire. Sans l'aspect volontaire, cela n'a pas de sens. Lors des cours au Lac Noir, j'ai rencontré des hommes civilistes très peu motivés. Cela n'avait rien d'étonnant, puisqu'ils sont restreints dans leur liberté : tous les hommes doivent faire l'armée, le service civil ou la protection civile. Moi, en revanche, j'agissais avec une motivation intérieure, et volontairement. C'est une motivation complètement différente, beaucoup plus forte, dont tout le monde bénéficie au final.

«MyZivi» simplifie la bureaucratie du service civil

Joshua Devadas, Philipp Fehr et Lukas Bischof étudient à la Haute école spécialisée en sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Avec le concept de MyZivi, ils ont gagné un concours destiné à la relève. Ils témoignent de leur projet.

Qu'est-ce que www.myzivi.ch ?

Lukas : Un outil interne pour les établissements d'affectation, permettant d'ajuster et de gérer de manière centralisée sur un logiciel toutes les questions relatives à l'affectation de civilistes, qu'il s'agisse de listes de civilistes, de cahiers des charges, de l'enregistrement de futurs civilistes, de la saisie des heures de travail et des notes de frais ou de l'édition de formulaires. Notre logiciel fait tout cela facilement et efficacement, sans exiger de grandes connaissances préalables.

Comment vous est venue l'idée d'un tel logiciel ?

Joshua : Pendant leur service civil, Philipp et Lukas étaient largement impliqués dans l'informatique de leur établissement d'affectation. Il y avait un logiciel, qu'ils ont repensé et adapté aux besoins réels lors de leur affectation.

Lukas : Nous nous sommes demandé si ce logiciel ne devrait pas être rendu accessible à tous les autres établissements, parce qu'il permet de rationaliser fortement le travail administratif : de nombreux établissements travaillent avec des tableaux Excel. C'est un excellent logiciel, mais il est également sujet à des erreurs.

Philipp : En plus de l'outil de gestion au sens strict, MyZivi veut intégrer de manière simple et économique toutes les étapes du processus, allant de la recherche d'un établissement au décompte des affectations, en passant par la convention établie pour chaque affectation.

Mais ne trouve-t-on pas facilement les af-

fectations sur eZivi ?

Joshua : Oui, mais beaucoup d'établissements souhaitent avoir plus de visibilité que sur eZivi. Les établissements expriment souvent le souhait de pouvoir se présenter de manière plus individuelle qu'uniquement via le cahier des charges. Les établissements en tant que tels sont à peine perceptibles via eZivi. Notre objectif est qu'un jour ils puissent aussi se présenter sur MyZivi avec des photos et des impressions de l'activité concrète.

Quels ont été les retours des établissements ?

Joshua : Nous sommes convaincus que les petits comme les grands établissements peuvent bénéficier de MyZivi. Souvent, dans les grands établissements, une seule personne est responsable de 4 ou 5 civilistes. Si cette personne part en vacances, les choses se compliquent. Même les petits établissements profitent de MyZivi, car il n'est plus nécessaire d'investir autant de temps dans des tâches répétitives. Nous voulons être un point de contact central qui donne à tous les employés d'un établissement les moyens de coordonner les affectations des civilistes.

Et comment proposer concrètement le logiciel ?

Joshua : Notre idée commerciale est que les établissements achètent un abonnement, qui leur donne accès au logiciel de gestion. Dans une année, l'établissement aura également la possibilité de se présenter dans un profil personnalisé. MyZivi coûtera quelque chose, mais beaucoup moins que le temps

aujourd'hui nécessaire pour traiter toutes ces questions individuellement dans chaque établissement.

Comment êtes-vous entrés au service civil ?

Philipp : Au recrutement, j'ai dû lutter pour pouvoir faire du service civil. On m'a d'abord déclaré inapte à cause d'une névrodermite. Mais je voulais à tout prix devenir civiliste. J'ai donc parlé plus longuement au médecin du recrutement et l'ai convaincu que j'étais apte. Pour moi, le service civil est un service à part entière, au même titre que l'armée et la protection civile.

Lukas : Je pense aussi que l'obligation de servir doit changer fondamentalement dans un avenir proche. Je suis devenu civiliste durant mon ER. En raison de problèmes de place dans la caserne, j'ai passé l'ER dans un bunker. Lorsque Philipp m'a décrit les tâches qu'il accomplissait au service civil, j'ai mis en question mon service militaire et je me suis fait réaffecter.

Joshua : Je suis sous-officier aux échelons de conduite d'infanterie. Ma tâche est de soutenir les officiers supérieurs d'un bataillon d'infanterie. Je peux comprendre dans une certaine mesure que l'armée réprovoie le service civil. Personnellement, j'imagine l'avenir du service civil comme une sorte de service citoyen. Chaque forme d'engagement en faveur de la société doit être attrayante, qu'il s'agisse de l'armée, de la protection civile ou du service civil. Les trois formes de service devraient être sur un pied d'égalité.

L'interview menée par Gregor Szyndler

Antenne Romande: Quel futur pour le service civil ?

Lors de sa séance du 23 septembre, l'intergroupe parlementaire service civil s'est penché sur le futur du service civil. L'intergroupe a été créé par CIVIVA en 2018 pour maintenir des contacts avec les parlementaires intéressé-e-s par le thème du service civil et compte aujourd'hui une quarantaine de membres.

Nous avons invité notre co-président, Samuel Steiner, à présenter les revendications de CIVIVA. Avec la participation de la secrétaire générale de l'organisation Christlicher Friedensdienst (cfd), Andrea Nagel, et du juriste de la permanence romande pour les civilistes, Christophe Barbey, nous avons ensuite pu mettre l'accent sur deux aspects :

l'accès volontaire pour les femmes et une durée égale à celle du service militaire.

Andrea Nagel a plaidé pour une ouverture du service non seulement aux femmes mais aussi aux personnes de nationalité étrangère. Pour elle, « il faut travailler à une révision globale du système de l'obligation de servir et créer un service citoyen, avec le but d'admettre au service civil y compris les femmes* et les personnes sans passeport suisse. »

Grégoire Barbey, pour sa part, a rappelé que, si le facteur officiel est de 1,5 fois la durée du service militaire, la réalité est différente : beaucoup de soldats ne terminent pas leurs jours de service, contrairement

aux civilistes qui, eux, y sont contraints. Ainsi, « dans la pratique, le nombre de jours fait par le civiliste est plus élevé qu'une fois et demie le nombre de jours d'un militaire. »

Globalement, le centre du problème est la prise en considération du service civil et la définition de ses tâches. Nous devons y intégrer de nouvelles activités et rappeler que ce service a du sens en lui-même et non seulement par comparaison avec l'armée. Ce n'est qu'en reconnaissant l'engagement des civilistes que nous pourrions avoir un débat constructif sur ce que doit devenir le service civil et plus largement le système de l'obligation de servir.

Florian Schweri, responsable romand

Carte Blanche

CIVIVA doit rester vigilante

Samuel Werenfels répond au texte d'Alois Vontobel « Façonner activement l'avenir » paru dans LMC 20/03.

Dans Le Monde Civil 20/03, Alois Vontobel a publié un intéressant « bilan critique et perspectives ». Merci beaucoup, Alois, nous devrions tirer les leçons de chaque activité et dessiner la future stratégie de CIVIVA en profitant des expériences de ces derniers mois et des années passés. Dans cet esprit, l'article suivant répond à certains éléments de la critique d'Alois Vontobel et complète son point de vue.

Première critique

CIVIVA se serait engagée trop tôt dans le référendum, en abandonnant d'éventuelles autres procédures. L'un (la menace d'un référendum) n'exclut pas l'autre ! CIVIVA a certainement aussi fait usage d'autres moyens, lesquels ont contribué à la décision du Conseil national du 19 juin.

En revanche, une action en justice, évoquée par Alois Vontobel, n'aurait été possible qu'après l'échec d'un référendum et l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur le service civil (LSC). Et sans doute aurait-il fallu aller jusqu'à « Strasbourg » avant de gagner, ce qui aurait pris des années. Ensuite, des années auraient passé avant que la LSC n'eût été améliorée. Pendant toutes ces années, une loi injuste aurait été appliquée, au préjudice de nombreux jeunes citoyens. CIVIVA ne pouvait en aucun cas l'accepter. Le prix à payer pour les citoyens et pour le service civil en tant qu'institution aurait été beaucoup trop élevé !

La menace d'un référendum et les autres activités de CIVIVA n'ont certainement pas été sans effet. Au vu du succès remporté, la stratégie ne peut pas avoir été mauvaise : CIVIVA doit la célébrer dignement et en être fière.

Seconde critique

L'avis de CIVIVA dans le cadre de la consultation aurait été dogmatique, aucune des mesures n'aurait été évaluée de manière constructive. Le caractère dogmatique de cet épisode a été prescrit par le Conseil fédéral, parce que son projet violait un dogme central : la protection inconditionnelle d'un conflit de conscience (certes pas prouvé, mais qui doit être présumé). Là-dessus, CIVIVA ne pouvait et n'était autorisée à réagir que de manière dogmatique.

A titre d'exemple, Alois Vontobel cite la mesure 5, selon laquelle les membres de l'armée ayant 0 jour de service restant n'auraient pas été admis au service civil, ou alors après une convocation pour un service d'appui ou un service actif. Alois Vontobel affirme qu'il est bien connu que l'admission avec 0 jour de service restant est populaire comme moyen d'éviter les tirs obligatoires (ce qui ne représenterait pas un conflit de conscience).

« Il est à craindre que l'ancien argumentaire soit maintenu : le service civil mettrait en danger l'existence de l'armée. »

Je doute que CIVIVA eût pu argumenter de manière pragmatique et dans un esprit de compromis concernant la mesure 5 : qui-conque effectue les tirs obligatoires pratique l'exercice de la force armée dans le but de tuer des êtres humains. Toute personne avec un conflit de conscience se trouvera donc justement confrontée à un conflit moral lors des tirs obligatoires. La solution de la preuve par l'acte admet fondamentalement que les demandeurs sans conflit de conscience puissent également être admis. Toutefois, elle exclut que l'État refuse a priori un conflit de conscience aux candidats ayant 0 jour de service restant. La mesure 5 aurait violé le droit de présenter une demande à tout moment, justifié par le fait qu'un conflit de conscience peut apparaître à tout moment. Pire encore : en cas de convocation à un service actif ou d'appui, un candidat, avec ou sans conflit de conscience, aurait dû effectuer son service militaire avant d'être admis. Car même sans délai d'attente de douze mois, la procédure d'admission aurait pris plus de temps que le délai de convocation au service actif ou au service d'appui. C'est donc précisément cette mesure qui cache une violation flagrante des droits fondamentaux et du dogme de la protection du conflit de conscience. Toutes les mesures de la révision de la loi sur le service civil visaient uniquement à rendre le service civil moins attrayant. Pourquoi ? En raison d'une prétendue menace pour les effectifs de l'armée. Cette argumentation est manifestement fautive : les effectifs de l'armée n'étaient et ne sont pas en

danger. Dans ce contexte, il était nécessaire que CIVIVA s'oppose résolument à l'ensemble de la révision.

Perspectives

Les propositions d'Alois Vontobel visant à concevoir activement les développements futurs sont à saluer : le service civil ne doit pas être un service de substitution, mais constituer une alternative équivalente au service militaire; les deux formes de service ne doivent pas être comparées ou opposées l'une à l'autre. Une obligation générale de servir, également pour les femmes, ou un service civil volontaire pour les femmes et les personnes sans passeport suisse doivent absolument faire l'objet de débats sérieux.

Cependant, CIVIVA doit rester vigilante : outre les grands thèmes d'avenir qui touchent l'ensemble du système du service obligatoire en Suisse, l'Office fédéral du service civil CIVI et le DEFR doivent s'attendre à de nouvelles tentatives de subordonner le service civil aux intérêts de l'armée, notamment par l'intégration du CIVI au DDPS ou à la protection de la population/protection civile. Il est à craindre que l'ancien argumentaire soit maintenu : le service civil mettrait en danger l'existence de l'armée et de la protection civile... Lors de telles tentatives, CIVIVA se verra à nouveau forcée de prendre fermement position : pour les jeunes qui veulent s'engager en faveur de la communauté en dehors de l'armée, pour leurs droits fondamentaux et surtout pour le respect de leurs motifs de conscience !

Samuel Werenfels a conçu le service civil et a dirigé l'organe d'exécution du service civil jusqu'en 2013.

A domo

Penser à sa succession n'est pas simple. Rédiger un testament signifie que vous pensez à l'avenir. Vous pouvez prendre des dispositions en faveur de vos proches mais aussi en faveur d'une cause qui vous tient à cœur, par exemple CIVIVA. Nous avons besoin de vous car nous sommes indépendante des autorités et des grands donateurs. Soutenez notre association. Vous pouvez commander le « Guide du testament » ici: secretariat@civiva.ch.